

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 avril 2015**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le TREIZE du mois d'AVRIL à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 avril 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN (à partir du point 1.2), MULLER, MATELIC, WATRIN, CORRADI, CANTELE, HALTER, PELIZZARI, FAVIER HENRY

Membre ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. FOURNIER

Absent excusé : M. DROUIN (point 1.1)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY, et Mme OSTER

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**7.4 Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) - Renouvellement du conseil d'administration**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que le point 7.4 soit ajouté à l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 mars 2015**

**Le Président** demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 mars 2015, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 09 mars 2015.

**1. LOGEMENT**

**1.1 DB 2015-33 - Programme Local de l'Habitat – Validation du Bilan Annuel 2013**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan annuel 2013 du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

**1.2 DB 2015-34 - Finalisation de l'étude sur le patrimoine bâti - Validation du nouveau périmètre d'éligibilité de l'opération ravalement de façade.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le nouveau périmètre d'éligibilité de l'opération ravalement de façade.

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 DB 2015-35 - Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Cession d'un terrain à la société « MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT » - Compromis de vente**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession d'un terrain située sur la Parc d'Activités Communautaire « CHAMPELLE» à Sainte-Marie-aux-Chênes qui se fera au nom de la société «MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT», domicilié à Sainte-Marie-Aux-Chênes (57 255), 5, place Pedezoli, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 12,00 € HT le m<sup>2</sup>,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à passer à cet effet avec la société «MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT», ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

## **3. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS**

### **3.1 DB 2015-36- Eco Emballages – Contrat pour l'Action et la Performance Barème E – Avenant**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer avec la Société Eco Emballages, afin de dématérialiser la facturation et les avis de virement relatifs aux soutiens qu'elle verse à la Communauté de Communes dans le cadre du contrat pour l'Action et la performance « Barème E ».

## **4. ENVIRONNEMENT**

### **4.1 DB 2015-37- Réalisation d'une liaison verte entre Maizières-lès-Metz et le site thermal d'Amnéville - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déléguer à la Communauté de Communes de Rives de Moselle la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du tronçon situé sur son territoire dans le cadre de la réalisation d'une liaison entre Maizières-lès-Metz et le site thermal d'Amnéville-les-Thermes,
- PRECISE que les dépenses afférents à ce projet resteront à la charges de la CCPOM,
- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet

### **4.2 DB 2015-38 - Entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires et de la promenade des berges de l'orne – Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts, lot n°1 (Entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires) la société TERA Paysages, ZAC des

Jonquières Sud 2 – 57640 ARGANCY, pour un montant de 14 613,00 € HT pour une durée de 2 ans

- DECIDE de retenir de retenir dans le cadre du marché d'entretien des espaces verts, lot n°2 (Entretien des espaces verts de la promenade des Berges de l'Orne) la société Orne Service, 14 rue Clémenceau – 54660 MOUTIERS, pour un montant de 2 410,00 € HT pour une durée de 2 ans
- et AUTORISE le Président à signer lesdits marchés

## 5. PETITE ENFANCE

### 5.1 Relais Parents Assistants Maternels – Sortie au zoo – Détermination des conditions de participation de la CCPOM

Le Bureau Communautaire décide de ne pas accorder la participation sollicitée

### 5.2 DB 2015-39 - Construction d'un Centre Multi accueil à Sainte-Marie-aux-Chênes Attribution d'une subvention par le Conseil Régional – Convention -avenant n° 1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention passée avec le Conseil Régional dans le cadre de la construction du centre multi accueil de Sainte Marie aux Chênes pour la prolongation du délai de transmission des pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'intégralité de la subvention jusqu'au 31 mars 2016.

### 5.3 DB 2015-40 - Construction d'un Centre Multi accueil à Sainte-Marie-aux-Chênes - Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer les nouveaux avenants pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance à Sainte Marie aux Chênes, pour un montant total de 12 844,34 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

Lot N°	INTITULE	MONTANT en € HT	OPTIONS RETENUES	TOTAL en € H.T.	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3	TOTAL en € H.T.
1	VRD - ESPACES VERTS	108 510,72 €	-870,00 €	107 640,72 €	11 357,97 €			118 998,69 €
2	GROS ŒUVRE	201 736,12 €		201 736,12 €				201 736,12 €
2bis	GROS ŒUVRE	89 764,50 €		89 764,50 €	2 467,50 €			92 232,00 €
3	CHARPENTE BOIS	221 230,00 €		221 230,00 €	15 418,38 €			236 648,38 €
4	ETANCHEITE	99 831,03 €		99 831,03 €	-4 558,89 €	1 745,00 €	-6 373,51 €	90 643,63 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES	128 548,29 €		128 548,29 €				128 548,29 €
6	METALLERIE SERRURERIE	8 349,80 €		8 349,80 €	-810,00 €			7 539,80 €
7	PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGE	79 998,05 €		79 998,05 €	1 880,00 €			81 878,05 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	90 312,54 €		90 312,54 €	4 364,21 €			94 676,75 €
9	CARRELAGES FAIENCES	35 819,22 €		35 819,22 €				35 819,22 €
10	REVETEMENTS SOLS SOUPLES	17 506,50 €		17 506,50 €				17 506,50 €
11	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	23 297,83 €	283,84 €	23 581,67 €	- 2 029,78 €			21 551,89 €
12	ISOLATION EXTERIEURE	97 430,90 €		97 430,90 €	4 141,04 €			101 571,94 €
13	CHAUFFAGE VENTILATION	153 000,00 €	45 226,78	198 226,78 €				198 226,78 €

			€				
14	PLOMBERIE SANITAIRE	42 000,00 €		42 000,00 €			42 000,00 €
15	ELECTRICITE	110 000,00 €		110 000,00 €	-2 504,89 €		107 495,11 €
16	EQUIPEMENT CUISINE	12 015,78 €		12 015,78 €	-2 375,02 €		9 640,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 518 481,28 €</b>	<b>44 640,62 €</b>	<b>1 563 991,90 €</b>		<b>22 722,01 €</b>	<b>1 586 713,91 €</b>

- et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

## 6. COMMUNICATION

### 6.1 DB 2015- 41 - Nouveau règlement d'intervention pour le soutien de la CCPOM aux manifestations se déroulant sur son territoire

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le nouveau règlement d'intervention pour le soutien de la CCPOM aux manifestations se déroulant sur son territoire,
- VALIDE les conditions et critères d'éligibilité,
- et VALIDE les modalités d'instruction.

## 7. DOSSIERS TRANSVERSAUX

### 7.1 DB 2015 – 42 - Etude prospective de faisabilité technique et financière pour le « Haut débit » Choix du bureau d'études

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT le bureau d'études STRATEGIC SCOU 27 rue de Lisbonne 75008 PARIS, pour l'étude prospective de faisabilité technique et financière pour une desserte numérique totale en « FTTH » du territoire communautaire pour un montant de 13 380 € TTC
- Et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant,

### 7.2 DB 2015 – 43 - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés de fourniture de GAZ pour les membres du groupement de commandes de la CCPOM – Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT le bureau ASSIST 48 Place Mazelle 57011 METZ, comme assistant à maître d'ouvrage (AMO) afin d'élaborer le dossier de consultation de fourniture de gaz lancée dans le cadre d'un groupement de commande constitué par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et certaines de ses communes membres pour un montant de 4 992,00 € TTC,
- Et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant

### 7.3 DB 2015 – 44 - Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) –Renouvellement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire le partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM),
- ADOPTE le programme partenarial 2015/2016,
- FIXE la participation financière à verser par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dans le cadre de ce partenariat à 90 000,00 € pour toute la durée de la convention et sera versée comme suit :
  - Pour l'année 2015 : 45 000 €
  - pour l'année 2016 : 45 000 €.
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet,

#### **7.4 DB 2015 – 45 - Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) : renouvellement du conseil d'administration**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le décret n°2014-1733 du 29 décembre 2014, modifiant le décret n°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement public foncier de Lorraine (EPFL),
- Vu la lettre en date du 11 mars 2015 du Préfet de la Région Lorraine,
- DONNE POUVOIR à Monsieur Lionel FOURNIER pour représenter la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, à l'assemblée compétente pour élire deux membres titulaires et deux membres suppléants du conseil d'administration de l'EPFL.  
Cette assemblée est convoquée le 19 mai 2015 à 10h à Metz, préfecture de la Moselle.

#### **8. INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

- Tableau de bord d'activités au 31/03/2015
- Tableau de bord financier au 31/03/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 28/02/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/03/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/03/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/03/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/03/2015

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h40.

**Rombas, le 24 avril 2015**

**Le Président,**



**Lionel FOURNIER**